



Le rapport

Cours intensif sur le FLEGT

Lundi 16 mars, 9h-12h30

Résumé

Plus de 80 personnes ont participé au [Cours intensif sur le FLEGT](#), afin d'améliorer leurs connaissances sur les origines et le contenu du [Plan d'action FLEGT de l'UE](#). Hugh Speechly a fait une présentation de la coopération internationale dans le domaine de la foresterie depuis les années 1970, et a expliqué dans quelle mesure la Conférence de Bali sur l'Application des législations forestières et la gouvernance (FLEG) en 2001 a constitué un moment décisif, car c'est là que les gouvernements ont ouvertement reconnu pour la première fois l'existence de l'exploitation illégale du bois et le problème de la corruption et de la mauvaise gouvernance dans le secteur forestier. Les déclarations faites lors de cette Conférence ont abouti au Plan d'action FLEGT de l'UE en 2003. Iola Leal a présenté le cadre institutionnel et les instruments d'accompagnement liés au FLEGT. Saskia Ozinga et Emily Fripp ont décrit l'implication de la société civile et du secteur privé dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action.

Deux éléments du Plan d'action FLEGT de l'UE ont été étudiés en détail: les [Accords de partenariat volontaire \(APV\)](#) et le [Règlement de l'Union européenne sur le bois](#). Lea Turunen et Thomas de Francqueville ont répondu aux questions suivantes: Qu'est-ce qu'un APV? Comment est-il négocié? Quels éléments sont négociés? Que se passe-t-il après la signature d'un APV? Enfin, Emily Unwin a donné des détails sur le Règlement de l'UE sur le bois.

Pour plus d'informations, voyez les présentations du cours intensif ([Partie 1](#), [Partie 2](#), [Partie 3](#)).